



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Baccalauréat professionnel, spécialité « conduite productions horticoles » (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

Présentation du référentiel et de la grille horaire

Accompagnement des directrices
et directeurs adjoint(e)s

Mardi 9 octobre 2018

Dardilly

Cadrage réglementaire du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles »

- Arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité « conduite de productions horticoles » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 24 août 2018)
- Arrêté du 31 juillet 2018 fixant la grille horaire de la spécialité « conduite de productions horticoles » du baccalauréat professionnel pour la voie scolaire (JO du 24 août 2018)
- À venir : documents d'accompagnement, note de cadrage des épreuves professionnelles
- ✓ Références consultables et téléchargeables sur www.chlorofil.fr :
<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/baccalaureat-professionnel/conduite-de-productions-horticoles.html>

Baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles »

Référentiel professionnel			Référentiel de certification	
Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités	Liste des capacités	Épreuves
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'un chantier Suivi et régulation d'un chantier 	Organiser et rationaliser le travail d'une équipe pour permettre le déroulement optimal d'un chantier horticole	C6. Organiser le travail du chantier horticole	E6, EPT Oral sur la base d'un support écrit
Conduite de processus de productions horticoles	<ul style="list-style-type: none"> Conduite technique de l'installation des cultures Paramétrage et réglage des automates et autres équipements Surveillance et contrôle des conditions de développement des productions Gestion des bio-agresseurs Évaluation du processus à partir des données recueillies 	Atteindre les objectifs technico-économiques de production à partir des consignes données, en respectant le cahier des charges, en limitant les effets sur l'environnement et en répondant à la demande des consommateurs	C5. Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes	E5, EPT Écrit
			C8. Assurer les opérations techniques sur les végétaux C9. Intervenir sur le développement du végétal C10. Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations	E7, CCF
			C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	
Animation d'une équipe	<ul style="list-style-type: none"> Constitution et régulation de groupes de travail Accueil et formation des nouveaux arrivants (saisonniers, stagiaires, apprentis) 	Au sein d'une équipe de travail, mettre en place et entretenir une animation de groupe propice à un travail serein, efficace et coordonné, dans le respect de la réglementation du travail et des valeurs de l'entreprise pour atteindre les objectifs de production préétablis	C7. Animer une équipe de travail	

Référentiel de formation du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles »

- Modules généraux inchangés
- Nouveaux modules professionnels :
 - MP1 : Organisation d'un chantier horticole (42h)
 - MP2 : Animation d'une équipe de travail (14h)
 - MP3 : Ressources naturelles communes et choix techniques (98h)
 - MP4 : Conduite de processus de productions horticoles (448h)
 - MAP : Module d'adaptation professionnelle (56h)

Organisation de la formation du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles »

Durée de la formation (cours, TP/TD, pluri) inchangée : 1680 h

- Tronc commun :
 - 4 modules d'enseignement général : 798 h de cours et TP/TD
 - Enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) : 112 h
- Enseignements professionnels :
 - 5 modules d'enseignement professionnel (dont le MAP) : 658 h de cours et TP/TD
 - Activités pluridisciplinaires : 112 h

Stages et périodes de formation en milieu professionnel inchangés :

- 1 semaine de stage collectif visant l'éducation à la santé et au développement durable
- 14 à 16 semaines de stages individuels en milieu professionnel dont 12 prises semaines sur la scolarité
- 1 semaine prise sur la scolarité pour le chantier école/projet école-entreprise

Grille horaire du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles »

ANNEXE – Grille horaire de la spécialité « conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) » du baccalauréat professionnel

Enseignements obligatoires		Horaire 56 semaines					Horaire complémentaire enseignant							
Disciplines	seuil	TOTAL (avec pluri)	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques encadrés	Pratique encadrée*	Accomp. Projet élève	Stage collectif	Heures sup.grp. eff. réd.	Vie de classe
Français	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Documentation	24	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Langue vivante	20	98,00	42,00	56,00		1,75 (0,75+1,00)								
Histoire et géographie	24	84,00	84,00			1,50 (1,50+0,00)								
Education socioculturelle	24	84,00	56,00	28,00		1,50 (1,00+0,50)	7,00				5,00			
Education physique et sportive	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Mathématiques	24	112,00	84,00	28,00		2,00 (1,50+0,50)								
Informatique	16	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Biologie - Ecologie	24	140,00	98,00	42,00		2,50 (1,75+0,75)	28,00				5,00			
Physique et Chimie	24	70,00	42,00	28,00		1,25 (0,75+0,50)								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	140,00	112,00		28,00	2,00 (2,00+0,00)	42,00							
Sciences et techniques des équipements	16	84,00	28,00	56,00		1,50 (0,50+1,00)	14,00							
Agronomie	16	63,00	42,00		21,00	0,75 (0,75+0,00)								
Sciences et techniques horticoles	16	301,00	126,00	112,00	63,00	4,25 (2,25+2,00)	21,00							
Sciences et techniques horticoles	24	56,00		56,00		1,00 (0,00+1,00)								
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	24	56,00	28,00	28,00		1,00 (0,50+0,50)			56,00					
Non affecté (EIE)	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)						18,00		
TOTAL + dont activités pluridisciplinaires		1680,00	1 078,00	490,00	112,00	28,00 (19,25+8,75)	112,00		56,00			28,00		
Total général						2,00								30,00
Période en entreprise et stages		14 à 16 semaines de stages dont 12 prises sur la scolarité												
Stage collectif « éducation à la santé et au développement durable »		1 semaine prise sur la scolarité												
Chantiers école / projet école-entreprise **		équivalent d'1 semaine prise sur la scolarité												
<i>Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.</i>														

Partie « élève »

Partie « enseignant »

* Les horaires complémentaires de pratique encadrée permettent de conduire un projet école-entreprise dans le cadre du chantier-école

Enseignements communs

spécialité « conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) » du baccalauréat professionnel

Enseignements obligatoires		Horaire 56 semaines					Horaire complémentaire enseignant							
Disciplines	seuil	TOTAL (avec pluri)	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques encadrés	Pratique encadrée*	Accomp. Projet élève	Stage collectif	Heures sup.grp.eff. réd.	Vie de classe
Français	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Documentation	24	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Langue vivante	20	98,00	42,00	56,00		1,75 (0,75+1,00)								
Histoire et géographie	24	84,00	84,00			1,50 (1,50+0,00)								
Education socioculturelle	24	84,00	56,00	28,00		1,50 (1,00+0,50)	7,00					5,00		
Education physique et sportive	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Mathématiques	24	112,00	84,00	28,00		2,00 (1,50+0,50)								
Informatique	16	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Biologie - Ecologie	24	140,00	98,00	42,00		2,50 (1,75+0,75)	28,00					5,00		
Physique et Chimie	24	70,00	42,00	28,00		1,25 (0,75+0,50)								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	140,00	112,00		28,00	2,00 (2,00+0,00)	42,00							
Sciences et techniques des équipements	16	84,00	28,00	56,00		1,50 (0,50+1,00)	14,00							
Agronomie	16	63,00	42,00		21,00	0,75 (0,75+0,00)								
Sciences et techniques horticoles	16	301,00	126,00	112,00	63,00	4,25 (2,25+2,00)	21,00							
Sciences et techniques horticoles	24	56,00		56,00		1,00 (0,00+1,00)								
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	24	56,00	28,00	28,00		1,00 (0,50+0,50)			56,00					
Non affecté (EIE)	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)						18,00		
TOTAL + dont activités pluridisciplinaires Total général		1680,00	1 078,00	490,00	112,00	28,00 (19,25+8,75) 2,00 30,00	112,00			56,00		28,00		
Période en entreprise et stages	14 à 16 semaines de stages dont 12 prises sur la scolarité													
Stage collectif « éducation à la santé et au développement durable »	1 semaine prise sur la scolarité													
Chantiers école / projet école-entreprise **	équivalent d'1 semaine prise sur la scolarité													
<i>Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.</i>														

* Les horaires complémentaires de pratique encadrée permettent de conduire un projet école-entreprise dans le cadre du chantier-école

Enseignements obligatoires		Horaire 56 semaines					Horaire complémentaire enseignant							
Disciplines	seuil	TOTAL (avec pluri)	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques encadrés	Pratique encadrée**	Accomp. Projet élève	Stage collectif	Heures sup.grp.eff. réd.	Vie de classe
Français	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Documentation	24	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Langue vivante	20	98,00	42,00	56,00		1,75 (0,75+1,00)								
Histoire et géographie	24	84,00	84,00			1,50 (1,50+0,00)								
Education socioculturelle	24	84,00	56,00	28,00		1,50 (1,00+0,50)	7,00					5,00		
Education physique et sportive	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Mathématiques	24	112,00	84,00	28,00		2,00 (1,50+0,50)								
Informatique	16	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Biologie - Ecologie	24	140,00	98,00	42,00		2,50 (1,75+0,75)	28,00					5,00		
Physique et Chimie	24	70,00	42,00	28,00		1,25 (0,75+0,50)								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	140,00	112,00		28,00	2,00 (2,00+0,00)	42,00							
Sciences et techniques des équipements	16	84,00	28,00	56,00		1,50 (0,50+1,00)	14,00							
Agronomie	16	63,00	42,00		21,00	0,75 (0,75+0,00)								
Sciences et techniques horticoles	16	301,00	126,00	112,00	63,00	4,25 (2,25+2,00)	21,00							
Sciences et techniques horticoles	24	56,00		56,00		1,00 (0,00+1,00)								
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	24	56,00	28,00	28,00		1,00 (0,50+0,50)			56,00					
Non affecté (EIE)	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)						18,00		
TOTAL + dont activités pluridisciplinaires Total général		1680,00	1 078,00	490,00	112,00	28,00 (19,25+8,75) 2,00 30,00	112,00			56,00		28,00		
Période en entreprise et stages	14 à 16 semaines de stages dont 12 prises sur la scolarité													
Stage collectif « éducation à la santé et au développement durable »	1 semaine prise sur la scolarité													
Chantiers école / projet école-entreprise **	équivalent d'1 semaine prise sur la scolarité													
<i>Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.</i>														

* Les horaires complémentaires de pratique encadrée permettent de conduire un **projet école-entreprise** dans le cadre du chantier-école

Horaire complémentaire enseignant

Suite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) »
 1 baccalauréat professionnel

Enseignements obligatoires		Horaire 56 semaines					Horaire complémentaire enseignant							
Disciplines	seuil	TOTAL (avec pluri)	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques encadrés	Pratique encadrée*	Accomp. Projet élève	Stage collectif	Heures sup.grp.eff. réd.	Vie de classe
Français	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Documentation	24	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Langue vivante	20	98,00	42,00	56,00		1,75 (0,75+1,00)								
Histoire et géographie	24	84,00	84,00			1,50 (1,50+0,00)								
Education socioculturelle	24	84,00	56,00	28,00		1,50 (1,00+0,50)	7,00				5,00			
Education physique et sportive	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Mathématiques	24	112,00	84,00	28,00		2,00 (1,50+0,50)								
Informatique	16	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Biologie - Ecologie	24	140,00	98,00	42,00		2,50 (1,75+0,75)	28,00				5,00			
Physique et Chimie	24	70,00	42,00	28,00		1,25 (0,75+0,50)								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	140,00	112,00		28,00	2,00 (2,00+0,00)	42,00							
Sciences et techniques des équipements	16	84,00	28,00	56,00		1,50 (0,50+1,00)	14,00							
Agronomie	16	63,00	42,00		21,00	0,75 (0,75+0,00)								
Sciences et techniques horticoles	16	301,00	126,00	112,00	63,00	4,25 (2,25+2,00)	21,00							
Sciences et techniques horticoles	24	56,00		56,00		1,00 (0,00+1,00)								
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	24	56,00	28,00	28,00		1,00 (0,50+0,50)			56,00					
Non affecté (EIE)	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)						18,00		
TOTAL + dont activités pluridisciplinaires Total général		1680,00	1 078,00	490,00	112,00	28,00 (19,25+8,75) 2,00 30,00	112,00			56,00		28,00		
Période en entreprise et stages		14 à 16 semaines de stages dont 12 prises sur la scolarité												
Stage collectif « éducation à la santé et au développement durable »		1 semaine prise sur la scolarité												
Chantiers école / projet école-entreprise **		équivalent d'1 semaine prise sur la scolarité												
<i>Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.</i>														

* Les horaires complémentaires de pratique encadrée permettent de conduire un projet école-entreprise dans le cadre du chantier-école

Répartition horaire dans les modules du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles »

Disciplines d'enseignement commun			
Discipline	Volume horaire élève global	Module(s)	Vol. horaire enseignant hebdomadaire indicatif
Français	112 heures	MG1 : 112 heures	2 heures
Documentation	28 heures	MG1 : 28 heures	0,5 heure
Langues vivantes	98 heures	MG2 : 98 heures	1,75 heures
Histoire-géographie	84 heures	MG1 : 84 heures	1,5 heures
Éducation socio-culturelle	84 heures	MG1 : 84 heures	1,75 heures*
Éducation physique et sportive	112 heures	MG3 : 112 heures	2 heures
Mathématiques	112 heures	MG4 : 112 heures	2 heures
Informatique	28 heures	MG4 : 28 heures	0,5 heure
Biologie-écologie	140 heures	MG4 : 70 heures	3 heures*
		MP3 : 42 heures	
		MP4 : 28 heures	
Physique-chimie	70 heures	MG4 : 70 heures	1,25 heures

Disciplines d'enseignement professionnel			
Discipline	Volume horaire élève global	Module(s)	Vol. horaire enseignant hebdomadaire indicatif
Sciences économiques, sociales et de gestion	140 heures	MP1 : 42 heures	3,25 heures
		MP2 : 14 heures	
		MP4 : 56 heures	
		Pluri : 28 heures	
Sciences et techniques des équipements	84 heures	MP4 : 84 heures	1,75 heures
Agronomie	63 heures	MP3 : 42 heures	0,75 heure
		Pluri : 21 heures	
Sciences et techniques horticoles	357 heures	MP3 : 14 heures	6,75 heures
		MP4 : 280 heures	
		Pluri : 63 heures	
Sciences et techniques professionnelles	56 heures	MAP : 56 heures	